



**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
DU 9 JUIN 2022**

**HÔTEL MARRIOTT OPERA AMBASSADOR  
PARIS**

PROJET

L'Assemblée générale statutaire de Présanse s'est tenue à l'hôtel Marriott Opéra Ambassador à Paris le **jeudi 9 juin 2022**.

Etaient présents ou représentés les Services interentreprises de Santé au travail ci-après :

PRESTA Ain & Beaujolais – Bourg En Bresse | CST – Oyonnax | STTI 03 – Moulins | AISMT 04 – Digne Les Bains | AMETRA 06 – Nice | APIST 07 – Tournon Cedex | Ardennes Santé Travail – Charleville-Mezières | GISMA – Troyes | SIST Narbonne | PRESTAL – Rodez | AISMT 13 – Marseille | GIMS 13 – Marseille | ST Provence – Aix en Provence | PST – Caen | MIST – Hérouville St Clair | SISTA – L'Isle d'Espagnac | STAS – La Rochelle | APAS – Rochefort | SIST 2A Corse du Sud – Ajaccio | AIST 21 – Dijon | AIST 22 – Plérin | ACIST 23 – Guéret | SPST 19-24 – Périgueux | AST 25 – Besançon | STDV - Romans | AMI Santé au Travail - Evreux | SISTEL – Chartres | Santé au Travail en Cornouailles – Quimper | STI – Brest | PRESANTRA – Morlaix | AISMT – Nîmes | PREVALY – Toulouse | CSTG – Auch | AHI 33 – Bordeaux | SSTI 33 – Bordeaux | ENSANTE – Montpellier | AIST – Beziers | SANTE AU TRAVAIL EN PAYS DE FOUGERES – Fougères | STSM – Saint Malo | AST 35 - Rennes | AISMT 36 – Châteauroux | APST 37 – Chambray Les Tours | Alpes Santé Travail - Grenoble | PST 38 – Grenoble | SMIEVE - Vienne | METRAZIF - Fontaine | OPSAT – Dole | APST 41- Blois | MTPL – Nantes | SMIE Châteaubriant | SSTRN - Nantes | GIST 44– Saint Nazaire | CIHL - Saran | CIST 47 – Bon Encontre | SMIA – Angers | STCS – Cholet | SIST OUEST NORMANDIE – Saint Lo | STSM 51 – St Martin sur le Pré | AST 52 – Chaumont | SATM – Laval | ALSMT – Laxou | AMIEM - Caudan | AGESTRA - Metz | MTN Prévention – Nevers | Pole Santé-Travail Métropole Nord - Lille | CEDEST – Coudekerque-Branche | STSA – Louvroil | ASTAV – Saint Saulve | MEDISIS – Beauvais | SMIN – Noyon | Action Santé Travail – Aix-Noulette | ASTIL 62 – Coquelles | AIST La Prévention Active – Clermont Ferrand | ASTPB – Bayonne | SSTL - Lacq | SIMETRA - Biarritz | AHII – Oloron Sainte Marie | ASMT – Tarbes | PST 66 - Cabestany | ACST - Strasbourg | AST 67 - Strasbourg | APST 68 – Colmar | Santé au Travail 68 – Mulhouse | AST Grand Lyon – Villeurbanne | AGEMETRA - Oullins | Santé au Travail 72 – Le Mans | SST 73 – Le Bourget du Lac | AST 74 – Annecy | SIST AMB – Scionzier | SISTBP – Paris | CMSM – Paris | THALIE - Paris | CIAMT – PARIS | EFFICIENCE Santé au Travail - Paris | FFB – Paris | ADESTI – Mont Saint Aignan | ISTF – Fécamp | SANTRAPLUS – Gonfreville de l'Orcher | SIMT – Marne La Vallée | SIST 79 – Niort | SMTI 82 – Montauban | AIST 83 – Ollioules | GMSI 84 – Carpentras | AIST 84 – Avignon | S.A.T Durance-Luberon | Service de Santé au Travail Côte de Lumière – Olonne Sur Mer | ASSTV – Poitiers | AIST 87 – Limoges | AIST 89 - Auxerre | ASTE – Mennecy | HORIZON SANTE TRAVAIL – Nanterre | ACMS – Suresnes | AMET – Rosny sous Bois | IPAL – Alfortville | AMETIF – Cergy Pontoise | SIST 972 – Fort de France

Pour un total de **663 voix en début de séance puis 702 au moment du vote, sur un total possible de 1003, soit 70 % des voix présentes ou représentées pour le vote.**

## **1. Ouverture de l'Assemblée Générale**

M. Maurice PLAISANT, Président du Conseil d'Administration, remercie vivement pour leur participation les Présidents et Directeurs de Services présents.

M. PLAISANT déclare ouverte l'Assemblée Générale et annonce que, selon la feuille de présence, 118 Services adhérents sont présents ou représentés et qu'ils disposent de 663 voix sur un total possible de 1003. Le quorum étant atteint, il constate que l'Assemblée générale peut valablement délibérer, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

Le 21 mars 2022, Présanse tenait une Assemblée Générale Extraordinaire pour voter une adaptation nécessaire des statuts, auxquels ont dès lors été intégrées les mesures transitoires retenues dans le cadre de la réforme de la gouvernance des Services (résolutions votées et statuts mis à jour à retrouver sur Presanse.fr.)

Dans les suites de ces adaptations, c'est donc une Assemblée générale ordinaire qui se tient ce 9 juin au Paris Marriott Opéra Ambassador. L'AGE de Mars ayant prolongé les mandats des administrateurs, il n'y a pas eu de vote de renouvellement du Conseil d'Administration.

M. PLAISANT, Président, donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 juin 2021
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 2022
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité et rapport financier de l'exercice 2021
- Projet de budget pour 2022 et fixation des cotisations
- Discussion et vote des résolutions

## **2. Rapport moral du président**

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

En ouverture de ce rapport moral, je tiens tout d'abord à saluer les Présidents qui participent pour la première fois à notre Assemblée Générale.

Je souhaite vivement que tous, confirmés ou nouvellement élus, vous puissiez trouver au sein du réseau que constitue PRESANSE un appui utile à votre engagement et à la réussite de votre mandat, dans l'intérêt des entreprises et de leurs salariés.

Je salue également à distance les administrateurs sortants qui ont aussi contribué de longues années au fonctionnement de leur Service et de PRESANSE. Vous savez tous ici, où vous allez le découvrir, que le mandat que nous avons accepté demande un investissement conséquent, indispensable à la pérennité du système, c'est pourquoi les remerciements doivent aller à ceux qui sont en charge comme à ceux qui l'ont été précédemment.

Nous tenons aujourd'hui notre Assemblée Générale Ordinaire après deux années tout à fait exceptionnelles pour notre association et notre secteur d'activité. Nous avons dû faire face au double défi de la crise sanitaire et de la réforme du système de santé au travail.

Dans ces circonstances exigeantes, en lien avec les Partenaires sociaux et l'ETAT, PRESANSE a tenu pleinement son rôle. Je ne citerai pas tous les épisodes, quasi quotidiens, que nous avons connus, mais souvenons-nous d'où nous revenons : début 2020 un rapport commandé par le gouvernement prévoyait la fin des Services de Santé au Travail dans leur forme actuelle et la fin de leur autonomie de décision et financière en proximité des entreprises.

De plus, des Députés de la majorité et de l'opposition avaient déclaré les SSTI aux abonnés absents dans les débuts de la pandémie. Un an plus tard le Secrétariat d'Etat à la Santé au Travail avait pris l'habitude de s'adresser à PRESANSE pour mieux analyser la situation réelle des Services ou pour demander un appui à la suite de ses décisions.

Ce fut le cas pendant la pandémie ou lors de la mise en place de la nouvelle gouvernance des SPSTI, où j'ai été destinataire de plusieurs courriers du Ministre. Mais c'est collectivement, et à force de travail, que nous avons réussi à démontrer la réalité de notre action au plus près du terrain et notre capacité à trouver les solutions opérationnelles pour répondre aux besoins. Si tout n'a pas été et n'est toujours pas parfait, les Partenaires Sociaux, et à leur suite, les Parlementaires, ont été tenus de faire le constat que notre réseau représentait toujours l'option la plus crédible pour faire progresser la prévention dans les entreprises. Sans notre unité, sans la coordination que nous avons mise en place par nos réunions du Conseil

d'Administration et des Présidents des Associations Régionales et sans l'action sans relâche de la structure permanente, ce choix n'aurait pas pu apparaître comme crédible.

Bravo à vous tous qui vous êtes mobilisés et solidaires de PRESANSE.

Et bien sûr je salue par là même l'action générale des Directions des Services et leurs équipes qui ont agi concrètement sur le terrain.

Une confiance renouvelée est donc accordée aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises. Elle a pris corps dans l'ANI des partenaires sociaux de décembre 2020 et évidemment dans la loi du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en Santé au Travail, qui constitue l'évènement majeur de l'année écoulée.

Mais ne nous y trompons pas, comme le faisait remarquer le rapport de l'IGAS en février 2020, dont un des auteurs est devenu directeur du cabinet du Ministre du travail actuel. Conforter les Services dans leur forme actuelle ne peut correspondre qu'à une nouvelle période probatoire à l'issue de laquelle et en cas de résultats insuffisants, des scénarios d'étatisation reviendraient à l'ordre du jour. Nous devons donc prouver que nous atteignons les objectifs qui sont assignés à notre dispositif. C'est le mandat qu'ont nécessairement reçu les Présidents et les directeurs par délégation.

Même si les pièces du puzzle se mettent en place au compte-gouttes, dans un processus législatif et réglementaire laborieux, les Partenaires Sociaux et l'ETAT précisent progressivement ce qui est attendu des SPSTI. Jamais la commande n'a été aussi claire. La définition de l'offre socle et le référentiel de certification à venir fixeront les défis opérationnels que nous avons à relever.

Nous devons chacun mesurer les écarts entre ce que nous faisons aujourd'hui et ce que les entreprises adhérentes sont en droit d'attendre désormais. L'effectivité du service rendu au regard de l'offre socle est l'objectif premier que nous devons atteindre.

Une réponse opérationnelle réussie passe par un travail sur nos ressources humaines, sur nos systèmes d'information et sur l'organisation de nos activités. Tous ces sujets ont été travaillés activement au sein de PRESANSE pendant toute la préparation de la réforme. Merci à tous ceux qui se sont investis dans les commissions et groupes de travail. Leurs contributions ont été essentielles pour faire le lien entre les ambitions et les réalités de terrain. Ainsi nos travaux sur l'offre socle, sur la charge induite, sur les options pour un schéma directeur du développement de nos systèmes d'information, sur l'analyse des modèles économiques de nos associations, sur les compétences au sein de notre branche, ont pu être portés à la connaissance des décideurs au travers de nombreuses auditions officielles ou échanges informels.

Tout n'est pas entendu au milieu des nombreuses influences et des arbitrages politiques, mais la solidité de nos travaux a forcé l'écoute et a permis leur prise en compte d'une manière significative.

La mise en évidence des réalités est un exercice difficile et nécessaire dans le débat qui s'engage - comme toujours - d'abord, d'un point de vue politique. Cette mise en évidence permettra en outre d'interroger les équilibres économiques de nos associations, dans un contexte où la modération des coûts est espérée. Demander simultanément l'effectivité et la qualité du service rendu et un coût constant est légitime et dans l'intérêt de nos adhérents mais c'est bien la combinaison de nos charges et de nos gains d'efficacité qui feront la vérité des prix.

A ce titre, le rôle de la Délégation Patronale est très important. PRESANSE est le représentant employeur de la branche. La négociation collective est une fonction clé de notre association. Plus des  $\frac{3}{4}$  de nos budgets dépendent des niveaux de salaires définis dans la branche.

J'en profite pour saluer tous ses membres et au premier rang desquels, Alain IGORRA, son Président, qui conduit les négociations avec responsabilité tout en permettant la signature régulière d'accords, parfois difficiles à obtenir.

Donc, puisqu'un décret doit paraître pour encadrer les cotisations, nous devons continuer à éclairer nos interlocuteurs nationaux sur ces dimensions opérationnelles et budgétaires qui permettront de faire se rejoindre les objectifs et les moyens utiles à leur atteinte.

Ainsi PRESANSE se positionne par essence comme le représentant des structures qui ont la mission légale, pour le compte des entreprises adhérentes et responsables, de préserver la Santé et la Sécurité de leurs Salariés.

La mise en place de la nouvelle gouvernance de la Santé au Travail invite une réflexion sur le rôle de la représentation des SPSTI à l'échelon régional et national. C'est pourquoi nous avons initié un travail de révision de nos statuts pour inscrire nos objets statutaires en cohérence avec le pilotage du système de Santé au Travail.

Pour PRESANSE National ces modifications statutaires sont programmées pour le 14 décembre 2022.

D'ici là nous recueillerons vos attentes vis-à-vis de PRESANSE, et considérerons à partir de cette matière, ce que nos associations ont à traiter au niveau régional ou au niveau national. Nous ferons un état des lieux le plus exhaustif possible des raisons sociales créées par les SPSTI (Associations, GIE ou parfois même entreprises à caractère commercial). Il s'agit là d'évaluer, à la lecture des statuts respectifs, les besoins qui ont motivé ces créations, et de voir les expériences qui présentent un intérêt collectif et qui assurent de la cohérence dans l'action de l'ensemble des SPSTI.

Car la cohérence du service rendu est un attendu clair et unanime des décideurs de la réforme. La pérennité du système suppose la qualité et l'effectivité du service rendu, mais aussi sa cohérence sur le territoire national. Comme je l'ai déjà

dit, ainsi que l'ont dit mes prédécesseurs, notre activité réglementée nous rend tous solidaires.

Si une partie des Services est défaillante, c'est l'ensemble qui sera remis en cause. Tout en respectant les spécificités territoriales - c'est un CORSE qui vous parle - nous devons structurer notre réseau pour favoriser cette cohérence nécessaire, et proposer aux pilotes que sont les Partenaires Sociaux et l'ETAT des interlocuteurs bien identifiés susceptibles d'assurer le lien entre décisions politiques et déclinaison opérationnelle cohérente. Ce sont nos statuts qui permettront d'afficher une capacité d'engagement collectif et mobiliser les moyens utiles à notre coordination pour le meilleur accompagnement possible des employeurs et des travailleurs dans les domaines qui sont les nôtres.

Nous avons travaillé l'année dernière avec de nombreux Services et l'appui du Cabinet DELSOL pour esquisser ces évolutions statutaires. Maintenant que nos gouvernances sont installées, il convient de finaliser. L'importance de l'échelon régional dans la déclinaison des politiques de santé au travail est évidente. C'est pourquoi l'action des Associations Régionales doit se renforcer.

Et notre Conseil d'Administration, si vous en êtes d'accord, sera demain composé des Présidents des Associations Régionales.

Ils pourront être accompagnés d'un responsable exécutif (Directeur de Service ou Délégué Régional) pour conserver la compétence opérationnelle utile à nos réflexions et prises de décisions.

Nous sommes aujourd'hui tous mandatés par une Organisation Patronale, et nous représentons nos Conseils d'Administration Paritaires, dans un système régulé par l'ETAT.

J'ajoute donc que ces évolutions se construiront en transparence avec les pilotes du système de santé au travail.

Ensuite la lisibilité de l'action de notre réseau, la clarté de l'offre socle dont peuvent disposer les entreprises et les travailleurs, sa valorisation, passent sans aucun doute par une communication également coordonnée. Nous avons su proposer ces dernières années des outils communs appréciés et des actions qui ont permis une mobilisation du réseau efficace.

A ce titre le travail de la Commission Communication va continuer à jouer un rôle important. Nous le savons, la communication est un des facteurs de réussite. Nous devons nous doter des moyens adaptés à cet effet, à l'échelon local, régional, et national.

Comme vous le voyez mon rapport moral est résolument tourné vers l'avenir, vers les défis que nous avons à relever ensemble. Cependant, nous vous rendrons bien sûr compte de l'action de PRESANSE pour l'année passée, dans le rapport d'activité à suivre.

Pour ma part, pour l'année écoulée, je souhaiterais terminer mon intervention, comme je l'ai commencée, c'est-à-dire par des remerciements :

Tout d'abord à tous ceux d'entre vous qui étiez là dans les temps exigeants que nous venons de traverser, avec une mention spéciale aux Présidents des Associations Régionales qui ont répondu présents à chacune de mes sollicitations,

tout comme les membres du Conseil d'Administration et de mon bureau et aux Présidents de nos Commissions et de la Délégation Patronale qui ont fait preuve d'une disponibilité remarquable :

Fabrice POIRIER, Jean CESBRON, Michel COMBE, Alain IGORRA, Stéphane MARTIN, Jean-Charles BOUCHY et à deux anciens - Président et Vice-Président de PRESANSE- qui ont été très importants pour PRESANSE et des soutiens précieux pour moi.

Ils ont choisi de passer la main, même si leurs engagements pour la santé au travail se poursuivent sous d'autres formes.

Je pense ici à André COUYRAS et Jacques TEXIER.

Des remerciements enfin à l'équipe permanente, qui, je le souligne de nouveau, a fait preuve et continue de faire preuve de compétence, de travail et d'une disponibilité, qu'il convient de reconnaître et saluer.

Elu en novembre 2020, je disais alors que notre volonté commune doit être infaillible.

J'espère donc pouvoir compter sur votre soutien renouvelé dans l'exercice de mon mandat, comme vous pouvez compter sur ma détermination pour faire réussir notre réseau au bénéfice des Entreprises et des Travailleurs.

Pour terminer, je reprendrai volontiers un proverbe CORSE :  
UNITI SAREMI PIU FORTI, MA A STRADA È LONGA

Je traduis : Unis nous seront plus forts, mais la route est longue.  
Je vous remercie.

### 3. Rapport d'activité

On rappellera que l'action de Présanse s'inscrit dans l'objet associatif, et est décrite comme suit dans les statuts :

***Présanse a pour objet de faciliter la réalisation des missions des Services de Santé au Travail Interentreprises. Elle a ainsi pour but les échanges, le conseil, la documentation, la communication, les études et la représentation de ses adhérents, dans leur domaine d'activités.***

***L'association a également compétence pour négocier et conclure des conventions et accords collectifs de travail concernant les services de santé au travail interentreprises.***

Ce cadre statutaire guide les orientations de l'activité de Présanse sur l'année, et l'activité s'est ainsi structurée sur les orientations de Présanse telles que votées lors de la précédente Assemblée Générale (10 juin 2021) :

**Favoriser un cadre législatif et réglementaire de l'activité des SPSTI sensé et applicable, assurant notamment à leurs adhérents un pouvoir de décision relatif aux moyens mis à disposition pour la prévention en sein des entreprises et aux priorités d'action du Service de Prévention et de Santé au Travail.**

Le pôle juridique a accompagné les SPSTI dans la mise en œuvre opérationnelle de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, en proposant :

- Trames rédactionnelles (clauses statutaires, Règlement Intérieur, Commission de contrôle)
- Tableaux de synthèse facilitant la lecture des évolutions textuelles (délégations, fonctions publiques, télésanté, rendez-vous de liaisons...)
- Actualisation des modèles de contrat de travail des personnels des SPSTI

On notera par ailleurs d'autres supports juridiques ciblés sur les besoins des SPSTI :

- Report des visites et assemblées statutaires (crise sanitaire)
- Vaccinations
- Cotisations des SPSTI (contentieux)
- ....

Et au-delà des sujets précités, d'autres travaux ont été menés (CNIL, DMST/INS, signature électronique...)

Le pôle juridique a également accompagné et conseillé individuellement les adhérents au quotidien.

## Négocier la convention collective et les accords professionnels de branche.

Pour rappel, Présanse est négociateur pour la branche de la convention collective nationale du personnel des SSTI.

La représentativité étant mesurée tous les 4 ans, Présanse a renouvelé sa demande en 2021 et c'est par l'arrêté du 6 octobre 2021 qu'il est reconnu représentatif et comme étant la seule organisation professionnelle d'employeur représentative dans la Convention collective nationale des SSTI. Cet arrêté se substitue à celui du 26 juillet 2017.

La branche bénéficie d'un dialogue social régulier et dynamique.

La Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation se réunit en moyenne une fois par mois, et la Commission Paritaire Nationale pour l'emploi et la Formation professionnelle 4 fois par an.

En 2021/2022, ont été conclu les accords et avenants suivants :

### **-Avenant (du 25 novembre 2021) à l'accord Formation, portant sur la fonction tutorale**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tutorat exercé dans le cadre de l'alternance conduit à la mise en place d'une rémunération, en lien notamment avec les financements versés aux employeurs par l'Opco santé, dont le montant et la durée sont décidés au sein de chaque Service.

### **-Accord-cadre du 25 janvier 2022 portant sur le télétravail**

Accord-cadre qui se veut être un outil d'aide au dialogue social dans les Services pour une mise en œuvre réussie du dispositif

### **-Accord relatif à la RMAG 2022**

Revalorisation de 2,4 %

### **-Accord alignant le montant de la RMAG de la classe 1 sur le montant de la RMAG de la classe 2**

Les partenaires sociaux ont donné un coup de pouce au RMAG du pied de grille classe 1, et ont décidé d'aligner le montant de la classe 1 sur celui de la classe 2, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **-Accord relatif aux indemnités kilométriques et aux frais de repas pour l'année 2022**

Pour les véhicules automobiles motocyclettes de 5 CV fiscaux et moins et véhicules électriques, ainsi que pour les véhicules automobiles ou motocyclettes de 6 et 7CV fiscaux et plus, l'indemnité kilométrique s'établit à 0,50 euro/km.

L'indemnité de frais de repas, quant à elle, est fixée à 18 euros.

## Négociation collective 2022 en cours et à venir

### **-Finalisation d'un accord relatif au droit syndical**

L'objectif est de réviser plusieurs articles de la CCN portant sur le droit syndical, les communications syndicales, le local syndical, les absences pour raisons syndicales, les délégués du personnel et le comité d'entreprise, compte tenu, notamment de

l'obsolescence de ces articles au regard des évolutions législatives et réglementaires.

### ***-Finalisation d'un avenant à l'accord formation, visant à allonger la durée des contrats de professionnalisation***

Pour permettre une meilleure prise en charge, par l'Opcos santé, des contrats de professionnalisation, les partenaires sociaux ont convenu d'allonger la durée desdits contrats. Un avenant à l'accord portant sur la formation professionnelle a donc été conclu en ce sens.

### ***-Ouverture de la négociation relative à la classification des emplois conventionnels***

Plutôt que d'appréhender le sujet des infirmiers en santé au travail de manière isolée, les partenaires sociaux ont convenu de le traiter plus globalement, au niveau de la classification des emplois conventionnels.

Un accord de méthode est en discussion. Le système classant n'est pas remis en cause.

L'ensemble des descriptifs d'emplois existant dans la CCN devrait être examiné pour vérifier leur adéquation avec le contenu des postes, et envisager, le cas échéant des revalorisations.

D' éventuels nouveaux postes pourraient être créés en fonction d'une part, des souhaits de définir des possibilités d'évolution de carrière dans la filière support, et d'autre part de l'évolution des réalités de terrain au sein des Services.

Les partenaires sociaux ont par ailleurs convenu qu'ils devront être accompagnés par un expert tout au long des travaux menés sur le sujet.

### ***- Ouverture au mois de novembre 2022 de la négociation portant sur les RMAG 2023***

**Animer les réflexions et les échanges dans le domaine des ressources humaines, de la formation professionnelle et de l'évolution des compétences au sein des équipes de Santé au travail. Aider à la création d'outils de gestion des ressources humaines adaptés au secteur.**

La Commission Ressources Humaines de Présanse est composée de Directeurs et de Responsables Ressources Humaines issus de Services de tailles diverses.

Elle a permis cette année la tenue d'un nouvel Ateliers RH en webinaire sur le baromètre social.

Une rencontre nationale a également été organisée afin d'animer les pratiques professionnelles en matière de ressources humaines. Un accueil des

professionnels RH récemment entrés en fonction a été mis en place pour la première fois afin de les sensibiliser aux spécificités du secteur de la santé au travail et faciliter le travail en réseau.

Enfin, des éléments de réflexions ont été formalisés sur la classification des emplois en vue des prochaines négociations collectives de branche.

## **Relayer les pratiques professionnelles et l'expertise Santé-Travail au sein du réseau des SPSTTI**

### **Favoriser l'émergence de bonnes pratiques**

Ces missions sont assurées par le Pôle Médico-Technique de Présanse qui a plus largement pour objet de :

- Produire ou coordonner des productions d'information en Santé au travail, informer et communiquer.
- Développer la recherche appliquée en Santé au travail.
- Favoriser l'émergence de bonnes pratiques en Santé au travail.
- Participer à l'identification, au partage et à la valorisation des actions de prévention réalisées par des SPSTTI.
- Eclairer les choix du Conseil d'Administration et les positions de la profession en général.
- Analyser les évolutions réglementaires et législatives sur les aspects médicaux, techniques, éthiques, et collaboratifs.
- Assurer une veille scientifique.
- Repérer et solliciter les acteurs de terrain susceptibles de participer à l'action scientifique de Présanse.
- Animer le réseau des médecins « *relais* ».
- Représenter Présanse sur le plan médico-technique au sein de son réseau (Ministère, DGT, ANSES, INRS, CNAM, HAS, ANACT, Santé Publique France, SFST, CNOM, ...) et travailler les liens institutionnels avec les autres acteurs de la prévention.
- Conseiller une vision prospective en Santé au travail.

Il est constitué de deux personnes qui fonctionnent en collaboration pluridisciplinaire au sein de groupes de travail constitués.

A la croisée de la connaissance scientifique, réglementaire et de l'expérience et des retours de terrain, le Médecin-Conseil émet des avis sur les différents sujets en cours de traitement auprès de la Présidence, du Conseil d'Administration, de la Direction, des autres pôles, des adhérents directement ou de leurs personnels, mais aussi auprès des partenaires ou tutelles.

Les thématiques s'organisent autour :

- des expositions professionnelles,
- des effets sur la santé,
- des modalités de prévention,
- de la méthodologie de mise en œuvre,
- de la connaissance des métiers des salariés suivis,
- de la faisabilité de réalisation des pratiques professionnelles (techniques, éthiques, réglementaires),
- de l'attractivité et du recrutement de médecins notamment,

L'activité du Pôle Médico-Technique de Présanse peut être individualisée en quatre grands axes :

- le pilotage et l'animation de projets,
- la participation à des projets externes,
- la production et la diffusion d'informations médico-techniques,
- la mise en visibilité et l'organisation d'évènements.

Présanse, notamment via son Médecin-Conseil, est présent dans de nombreux organismes et institutions scientifiques œuvrant dans le champ de la Santé au travail à l'échelle nationale. Ces relations ont un impact en termes d'influence du réseau Présanse, de prise en compte de son expertise et de diffusion des retours de terrain des SPSTI vers l'environnement national. Ainsi, le Médecin-Conseil de Présanse est membre d'un certain nombre de ces institutions et des relations partenariales sont mises en place avec ces différentes structures (Ministères, DGT, CNAM, ANSES, INRS, SFST, ...).

Le Médecin-Conseil de Présanse coanime également la Commission Système d'Information (CSI) et anime les travaux d'élaboration et de mise à jour des Thésaurus Harmonisés partagés par la profession.

Au cours de cette période 2021-2022, un groupe de la CSI a mené un projet de schéma directeur du développement des systèmes d'information des SPSTI avec l'appui du cabinet Infhotep de consultants. Ainsi, un état des lieux de l'existant a été réalisé, à partir duquel une vision cible et des scénarios envisageables ont pu être définis et investigués. Deux de ces scénarios ont par la suite fait l'objet d'une étude plus approfondie.

De leur côté, les Groupes Thésaurus ont œuvré, en sus de la version 2022 des Thésaurus Harmonisés, à la création et la mise à disposition des SPSTI et de leurs personnels d'aides à la saisie (sous-main, guide, index par qualification des libellés, classement en fonction des arborescences, combinatoires types d'actions en milieu de travail, ...), pour les versions 2021 et 2022 desdits Thésaurus.

Géré par le Pôle Médico-Technique de Présanse, le département Action Scientifique en Milieu de Travail (ASMT) a pour objet de promouvoir la recherche

scientifique en Santé au travail à partir des pratiques quotidiennes et de relayer les bonnes pratiques et l'expertise Santé travail. Aujourd'hui, quatre groupes de travail composés de médecins du travail, d'épidémiologistes, d'ergonomes, de toxicologues, de psychologues du travail, d'infirmières et autres préventeurs venant pour la plupart de Services interentreprises, le constituent. Il s'agit des Groupes ASMT Fiches Médico-Professionnelles (FMP) et Toxicologie, d'un Groupe Usage de la donnée et éthique et, depuis 2020, d'une nouvelle entité, le Groupe Prévention des conduites addictives. Un nouveau Groupe « Pratiques infirmiers » est en cours de constitution. Ces groupes s'attachent à concevoir des outils concrets utiles au quotidien, permettant de favoriser les bonnes pratiques (aide au DUERP/FE, ordonnances de prévention, ... (ASMT FMP), veille toxicologique et production d'un guide sur la métrologie/biométrologie en SPSTI (ASMT Toxicologie), état des lieux des supports et documents sur les addictions (Groupe Prévention des conduites addictives), ...).

En 2020, un appel à candidature a été lancé par Présanse et relayé à plusieurs reprises depuis lors auprès des SPSTI, via les Associations Régionales, afin d'enrichir ses commissions et groupes de travail de personnels pour les régions non ou plus représentées. Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport d'activité, la composition de ces groupes a évolué et s'est enrichie de l'apport de nouveaux membres.

Outre ces groupes pérennes, au cours de cette période, des travaux ont été entrepris avec des personnels des SPSTI afin de réfléchir collégialement pour produire des aides et documents sur des thématiques d'actualité en lien avec la loi du 2 août 2021 (périodicité et organisation des visites, organisation de la cellule PDP, visite de fin carrière, ...).

Par ailleurs, les évolutions réglementaires et les avancées scientifiques dans le secteur de la Santé au travail rendent nécessaire l'information régulière des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires. A ce titre, un réseau de Médecins-Relais des Services a été constitué et reçoit des informations et documents produits ou relayés par Présanse.

Parallèlement en 2021-2022, un réseau de référents Thésaurus, à la fois régionaux et des SPSTI, a été mis en place afin de favoriser l'utilisation des Thésaurus Harmonisés et de permettre leur évolution en fonction des besoins et attentes des utilisateurs.

Une mise en visibilité des actions et supports produits, de même que les pratiques des Services, est faite, auprès des adhérents, lors des différents événements organisés par Présanse.



thèmes suivants : l'actualité de la santé au travail et de la DPST, l'écoute clients, les indicateurs. La journée a été animée par le groupe de travail DPST composé de responsables qualité des Services.

- **La mise à jour des documents d'aide à la mise en œuvre de la démarche :**
  - Les fiches pratiques
  - L'annuaire des relais qualité.
  - La Base Documentaire Nationale

Au second semestre 2021 et au 1<sup>er</sup> semestre 2022, Présanse et le groupe de travail DPST, associé à quelques Services certifiés ISO 9001, ont initié une réflexion sur la future certification, qui a pu être partagée avec les pilotes. Dès le second semestre, l'action sera orientée vers l'accompagnement des Services dans le cadre de la préparation à la certification.

### **Développer le recueil et l'exploitation des informations utiles à la branche des SSTI en cohérence avec les rapports d'activité demandés par les pouvoirs publics.**

En 2022, Présanse demeure le seul organisme à fournir des chiffres sur l'activité et la situation des Services. Les partenaires sociaux et les représentants de l'Etat ont notamment utilisé les chiffres de Présanse dans leurs publications et ces chiffres ont pu nourrir les réflexions qui ont mené à la nouvelle réglementation.

Le recueil et l'exploitation des données des SSTI (rapport de branche et rapport Chiffres Clés) s'avèrent donc plus essentiel que jamais.

- **Le rapport Chiffres clés** traduit le fonctionnement des Services et rend compte de l'activité, de la gestion, et de la gouvernance des SSTI. Dès 2021, de nouveaux indicateurs rendant compte de l'effectivité du service rendu ont été intégrés au questionnaire. Dans l'enquête 2022, les visites de fin de carrière ont été intégrées au questionnaire et la partie financière a été étoffée avec une approche de la comptabilité analytique.
- **Le rapport de branche**, centré sur les ressources humaines et répondant à une obligation légale des branches professionnelles, est nécessaire à la négociation de la Convention collective. Il est également utile aux SSTI pour gérer leurs effectifs, mettre en place une GPEC et répondre aux obligations des accords de branche.

Ces deux rapports font l'objet de synthèses régionales, réalisées par Présanse et disponibles sur la plateforme Qualios. Afin de permettre aux associations régionales de produire des données correspondant à des demandes spécifiques à la région, mais aussi pour dynamiser la collecte des données au niveau régional,

Présanse a initié **la mise en place d'un réseau de correspondants statistiques dans les régions.**

En 2021, Présanse a poursuivi l'administration sur la plateforme Qualios de **l'enquête mensuelle d'activité**, en miroir de la DGT. Cette enquête a été arrêtée en avril 2022, avec l'amélioration de la crise sanitaire.

En complément de ces études, le pôle statistique de Présanse répond aux demandes de ses adhérents. En 2021, les principaux travaux réalisés ont été les suivants :

- **L'alimentation des réflexions de la Délégation Patronale** : évolution des indicateurs économiques généraux (inflation, salaires...), simulation d'évolution de la masse salariale...
- **4 Enquêtes Flashs entre janvier 2021 et avril 2022**
  - ➔ Janvier 2021 : Augmentations générales 2020
  - ➔ Octobre 2021 : Signature électronique
  - ➔ Janvier 2022 : PAE
  - ➔ Janvier 2022 : Augmentations générales 2021

### **Proposer une communication partagée dans le cadre de la réforme**

Dans le contexte de la réforme et de l'approche de la parution du texte de loi (2 août 2021), une commission communication de Présanse qui a travaillé autour de l'offre de service

#### **Objectifs de la commission en 2021 :**

- **Intervenir comme un acteur majeur du débat autour de l'évolution de la santé au travail**
- **Continuer à faire la pédagogie des missions, de l'offre et des contributions à la santé au travail des SPSTI**
- **Travailler le positionnement d'opérateurs experts que sont les SPSTI**

### **Dans ce contexte, lancement des 3èmes Rencontres Santé-Travail en octobre 2021**

Rappels :

- Une première édition en 2019, des événements en présentiel dans tous les SPSTI participants
- Édition 2020 : reportée du printemps à l'automne en raison du Covid, et passant alors majoritairement en numérique, avec tenue d'un événement national en parallèle aux webinaires des Services

Edition 2021 : Pour pallier aux éventualités de nouvelles restrictions dans la tenue d'événement, un format hybride choisi en amont :

- Un thème commun : « Proximité et rôle social des SPSTI »
- Une plateforme commune prise en charge par Présanse pour rassembler sur un même lien tous les webinaires et contenus des participants
- Plateforme commune sur internet pour rassembler les contenus web de tous les participants, sur [Rencontres-sante-travail-2021.fr](https://rencontres-sante-travail-2021.fr)
- Possibilité de composer un « programme » en s'inscrivant aux différents webinaires live toute la journée
- Webinaires à présent disponibles en replay, organisés par région, à la même adresse
- + Diffusion de l'événement national

### **Rencontres Santé-Travail : focus événement national**

En plus du programme composé par les SPSTI participants sur tout le territoire, un événement national géré par Présanse, avec l'objectif de donner une caisse de résonance médiatique à toutes ces initiatives régionales, au format émission à suivre en direct sur les réseaux sociaux :

- Ouverture des échanges de la matinée par M. Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'Etat à la santé au travail : *2020 – 2021 deux années clés pour l'évolution de la santé au travail*
- Table ronde Réforme de la santé au travail – Quelles intentions des partenaires sociaux ?
- Transition sur la thématique choisie (Proximité et rôle social des SPSTI) par Mme Catherine Deroche, Présidente de la Commission des affaires sociales au Sénat et cancérologue
- Table ronde – Maladies chroniques, Addictions, Sédentarité et activité professionnelle – Comment développer la prévention au cœur des entreprises et en lien avec le travail ?

Diffusé sur la plateforme et mis à disposition en replay

### **Application de la réforme : autres travaux de la commission**

- Un kit « réforme » livré aux SPSTI, pour communiquer vers leurs adhérents
- Motion design présentant les principaux changements
- FAQ élaborée à partir d'éléments de langage
- Infographie A3 et déclinaison en briques distinctes pour les réseaux sociaux
- Bandeaux pour signature de mail
- Support powerpoint présentant les grandes lignes de la réforme

## **Assurer quotidiennement les missions de veille, d'information et de conseil à l'attention des adhérents.**

La diffusion de l'information Présanse, hors Covid, a donné lieu depuis la précédente AG, aux supports suivants :

### **Informations mensuelles : 11 x 16 pages**

200 articles environ ; Retour à 11 numéros annuels après l'interruption exceptionnelle lors du confinement 2020 pour se concentrer sur les canaux d'information instantanés (site, rss, flashs mails, twitter)

### **5 Commissions d'études**

#### **Newsletter bimensuelle : 22 numéros**

#### **Plus de 75 informations poussées par flash mails**

#### **Site Web :**

111 actualités ajoutées ou mises à jour en 2021

60 ressources ajoutées ou mises à jour en 2021

### **Focus réseaux sociaux**

Initiée fin 2018 avec l'ouverture d'un compte Twitter, la présence de l'association Présanse sur les réseaux sociaux s'intensifie, que ce soit comme canal d'information vers le site Presanse.fr, curation des contenus en santé travail ou relais des travaux des SPSTI. Une ligne éditoriale a été définie, visant à positionner Présanse comme expert santé au travail avec une cible élargie des seuls SPSTI au grand public et à toute personne désireuse de s'informer sur les problématiques de santé au travail en France

#### **Twitter**

Plus de 230 tweets en 2021

LT très suivi des Rencontres Santé-Travail 2021

Environ 1000 visiteurs distincts / mois

Visibilité accrue, 1120 abonnés, plus d'interactions

[Twitter.com/presanse](https://twitter.com/presanse)

#### **LinkedIn**

Lancée au moment de l'entrée en application de la Réforme

Partage des outils de communication réforme

Relai des publications des SPSTI et curation de contenus ST

Environ 50 notifications / semaine

624 abonnés depuis le 1<sup>er</sup> avril

<https://www.linkedin.com/company/presanse-national/>

## Focus site Présanse.fr

Création de nouvelles sous-rubriques juridiques et MT

Création d'une section dédiée pour la réforme et les décrets (tableau synoptique de parution des décrets, ressources pratiques...)

Réorganisation du menu

Mise à jour complète de la base de données IM (tous les articles de tous les numéros depuis 2012)

Loi du 2 août 2021 – Décrets parus		
Sujet	Date de parution	Lien et ressources
CNPST	23 décembre 2021	Texte intégral
Essai encadré, rendez-vous de liaison et projet de transition professionnelle	16 mars 2022	Texte intégral Tableau comparatif
Surveillance post-exposition, visites de préreprise et de reprise des travailleurs, convention de rééducation professionnelle en entreprise	16 mars 2022	Texte intégral Tableau comparatif Texte intégral

## 4. Vote des résolutions

### Résolutions 1 et 1 bis

#### **Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2021**

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de l'AGO du 10 juin 2021

Adoptée à l'unanimité

#### **Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 mars 2022**

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de l'AGE du 21 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2

#### **Examen et approbation des comptes annuels**

Après audition :

- du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2021,
- du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2021,
- et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale approuve :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et vérifiés par le Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 3

#### **Affectation du résultat**

Après audition :

- du rapport financier relatant et commentant notamment l'activité de l'exercice 2021,
- du rapport annuel du Commissaire aux Comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'exercice 2021,
- et des informations et précisions fournies lors des débats,

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice, soit

**8 092,79€** à la réserve générale dont le montant est ainsi porté à  
**1 461 407.49€.**

**Adoptée à l'unanimité**

### Résolution 4

#### **Examen et approbation des conventions réglementées**

Après audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution 5

### Projet de budget pour 2022 et fixation des taux de cotisation

Afin de mener à bien les missions confiées par le CA et l'AG, Présanse a présenté au CA le projet de budget 2022.

Ce projet a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration du 21 avril 2022.

Après présentation du projet de budget pour 2022, ainsi que des informations et précisions fournies lors des débats, l'Assemblée Générale :

1°) approuve le projet de budget pour 2022,

2°) **décide d'augmenter de 4%** les différents taux de cotisations pour 2022, comme suit :

<b>Cotisation fixe par SSTI</b> .....	717 €
<b>Cotisation par salarié :</b>	
- Pour la tranche d'effectifs suivis ≤ 150 000 .....	0.1925 €
- Pour la tranche d'effectifs suivis > 150 000 .....	0.0591 €
<b><u>Membres correspondants (Art.4) :</u></b>	
- pour le responsable médical	874 €

**Adoptée par 605 voix pour, 29 contre et 64 abstentions**

## Résolution 6

### **Orientations de Présanse**

L'Assemblée Générale approuve l'orientation générale suivante pour structurer le projet associatif de Présanse et son action en 2022, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 2 août 2021 et de ses dispositions réglementaires :

#### **Résolution 6-A**

**En qualité de représentant des opérateurs, répondre à toute question des pilotes du système national de santé au travail (Etat et partenaires sociaux) favorisant la rédaction d'une réglementation applicable et favorable à la bonne réalisation de la mission des SPSTI, et en particulier dans le périmètre l'ensemble socle de services.**

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 6-B**

**Animer un partage des pratiques pour guider les SPSTI dans la mise en œuvre de la réforme dans tous les aspects de leur activité.**

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 6-C**

**Proposer toute action permettant de faire face aux besoins de personnels de santé des SPSTI**

Adoptée à l'unanimité sous réserve de changer « tout moyen » par « toute action » comme dans la rédaction ci-dessus

#### **Résolution 6-D**

**Proposer une communication partagée sur l'offre socle de services**

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution 6-E**

**Proposer des évolutions statutaires pour Présanse adaptées aux besoins de SPSTI et favoriser la cohérence du réseau des associations régionales**

Adoptée par 695 voix pour et 7 abstentions

#### **Résolution 6-F**

**Assurer les missions quotidiennes de veille et de conseil juridiques**

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 6-G**

**Préparer la révision de la grille des classifications de la branche au regard de la nouvelle réglementation et des besoins de la branche**

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 6-H**

**Assurer le recueil de données consolidées du secteur**

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 6-I**

**Assurer la mission de veille et d'information**

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 7-A**

Après étude du cas de :

**AST Beaucaire**, 195 Allée de Narbonnaise – 30300 BEAUCAIRE

et l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration en avril 2022, l'Assemblée Générale ratifie la radiation de ce Service à Présanse.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 7-B**

Après étude du cas de :

**SISTRA**, Immeuble Farnham – Angles rue Clappier et Lebouchez – 98713 PAPEETE

et l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration en avril 2022, l'Assemblée Générale ratifie la radiation de ce Service à Présanse.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 8**

Après confirmation de la demande écrite d'affiliation formulée par :

SUD LOIRE SANTÉ AU TRAVAIL (42)

et l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration le 21 avril 2022, l'Assemblée Générale ratifie l'adhésion de ce Service à Présanse.

Adoptée à l'unanimité

Le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée Générale à 12h30.